



Saint-Paul
sur Ubaye

DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

Saint Paul sur Ubaye,
Monsieur Jan BEHETS
Mairie de Saint Paul sur Ubaye
04530 Saint Paul sur Ubaye

Organisation du déneigement hiver 2018-2019

Un rôle de déneigement est établi par le Conseil Municipal, qui en règle les modalités et les priorités. Il tient compte des données connues avant son établissement des activités professionnelles, scolaires, économiques et touristiques pouvant influencer la fréquentation de la circulation sur la commune et sa sécurisation. Il contient deux itinéraires prévisionnels de passage : principal et entretien.

1. Itinéraire prévisionnel de passage « principal » : ouverture en priorité des grands axes aux différents hameaux de la commune.
2. Itinéraire prévisionnel de passage « entretien ». Par la suite intervient le déneigement des voiries secondaires, l'élargissement de toutes les voiries, les parkings d'utilité publique, et les bourrelets de neige donnant accès aux différentes parcelles.

Les employés municipaux interviennent sur décision du maire ou des conseillers référents. Ils ne peuvent en aucun cas prendre en compte directement les demandes de particuliers sans aval de la Mairie.

Les conditions de travail de déneigement des employés sont particulièrement difficiles; Elles les contraignent à travailler sous astreinte une semaine sur deux, avec des horaires spécifiques très tôt dans la nuit ou tard en soirée. La période d'astreinte court du 1er décembre 2018 au 15 mars 2019.

Dans cette période, l'employé d'astreinte part du garage communal à 4h du matin pour assurer l'itinéraire de passage « principal ». A 8h, le deuxième employé participe au déneigement dans ses horaires normaux pour l'itinéraire prévisionnel de passage « entretien ».

En dehors de cette période d'astreinte, le déneigement est assuré aux horaires normaux des employés.

Les employés municipaux font le maximum pour vous soulager dans ces moments difficiles. Pour les aider dans leur travail, nous vous demandons de porter une attention particulière au stationnement de vos véhicules:

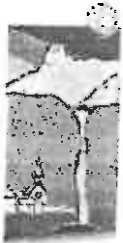
- Veillez à ce qu'ils soient stationnés de façon à rendre plus facile les premières interventions.
- Déplacez si possible vos véhicules entre deux passages des engins.
- Eventuellement, n'hésitez pas à prendre la pelle ou le tracteur pour participer au travail collectif..

En espérant votre compréhension et votre collaboration active, Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations respectueuses.

Saint Paul sur Ubaye le 01 décembre 2018

Le Maire

Jan BEHETS



Saint-Paul
sur Ubaye

DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE

Saint Paul sur Ubaye,
Monsieur Jan BEHETS
Mairie de Saint Paul sur Ubaye
04530 Saint Paul sur Ubaye

**ITINERAIRES PREVISIONNELS DE DENEIGEMENT
DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018 AU VENDREDI 22 MARS 2019**

Itinéraire prévisionnel du Passage « PRINCIPAL » :

Départ du garage communal à partir de 4h00 du matin par l'employé en astreinte
ATELIER - PONT DE L'ESTRECH BAS – SERENNES- LES GITES
LES PRADS - CHAMP GRANDES (Jusqu'au Parking) -LES MOLLES
GENDARMERIE-DOUANE - LE SERRE - LA FONZE - ECOLE
PONT DE L'ESTRECH HAUT - FOUILLOUSE
MAURIN EGLISE - COMBE BREMONT (+ LES 2 NIVEAUX DU PARKING MALJASSET)
- PETITE SERENNE OUEST
LA FONZE - DESCENTE CAMPING JUSQU'AU GARAGE - CHALET BONARDEL

Itinéraire prévisionnel du Passage « ENTRETIEN » :

Départ du garage communal à partir de 8h00 du matin par l'employé qui n'est pas d'astreinte (sauf le week-end), puis continuer par les deux employés à la fin de l'astreinte éventuelle. Les plans sont donnés à titre indicatif.

Parking garage communal - Parking lotissement La FONZE- Parking tri sélectif

Parking épicerie- Parking de la mairie- Parking télécom (ski de fond)

Ruelles du village (Voir les plans A,B,C et D en annexe)

SERENNES (petite et grande) (Voir les plans E, F, G en annexe)

LES PRADS (Voir plan H en annexe)

FOUILLOUSE (Voir plan I en annexe)

Prise d'eau de FOUILLOUSE

USINE DE LA BLACHIERE

Sur l'ensemble de la commune :

- 1) Les élargissements publics sur la départementale : noter les élargissements
- 2) Surveillance et entretien des routes (glacières, stalactites, tunnel,) : en fonction des conditions météorologiques. En week-end : astreintes. En Jour Normal : astreinte en principe. Si nécessaire, l'employé en Jour Normal est appelé en renfort
- 3) Salage et gravier : selon nécessité

Saint Paul sur Ubaye le 01 décembre 2018
Le Maire



Jan BEHETS